

Québec, le 23 février 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente lettre fait suite à la question inscrite le 6 février 2018 au Feuilleton par le député de Saint-Jean, M. Dave Turcotte, qui demandait à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de répondre aux interrogations suivantes :

1. *Est-ce qu'une formation technique de niveau collégial [dans le domaine de l'assistance technique en pharmacie] est toujours envisagée? Si oui, dans combien de temps et à quel endroit sera-t-elle offerte?*
2. *Pourquoi votre ministère n'a pas cru bon mettre en place la formation technique jusqu'à maintenant?*
3. *Est-ce qu'un programme Passerelle est envisagé comme c'est le cas en Ontario?*

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a récemment statué sur la nécessité de réaliser une analyse portant sur les pharmacies des établissements hospitaliers.

Le MSSS formera un groupe de travail avec des représentants d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux, afin d'établir des balises ministérielles sur les besoins de main-d'œuvre. Par la suite, le MSSS procédera à une consultation auprès de partenaires à laquelle seront notamment invités à participer des représentants de l'Ordre des pharmaciens du Québec et des représentants provenant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Ces travaux permettront au MSSS de déterminer ses orientations.

... 2

En fonction des orientations retenues par le MSSS, le MEES sera alors en mesure de déterminer le ou les meilleurs dispositifs de formation pour répondre aux besoins du milieu du travail dans le secteur de la pharmacie, et ce, en fonction des besoins quantitatifs et qualitatifs. Enfin, il établira l'échéancier approprié, le cas échéant.

Par ailleurs, le programme Passerelle de l'Ontario s'apparente au processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) du Québec. Or la RAC, qui fait partie du champ de compétences des collèges, doit se baser sur un programme d'études collégiales existant.

En terminant, soyez assuré que le Ministère suit attentivement l'évolution de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hélène David', with a stylized flourish at the end.

HÉLÈNE DAVID